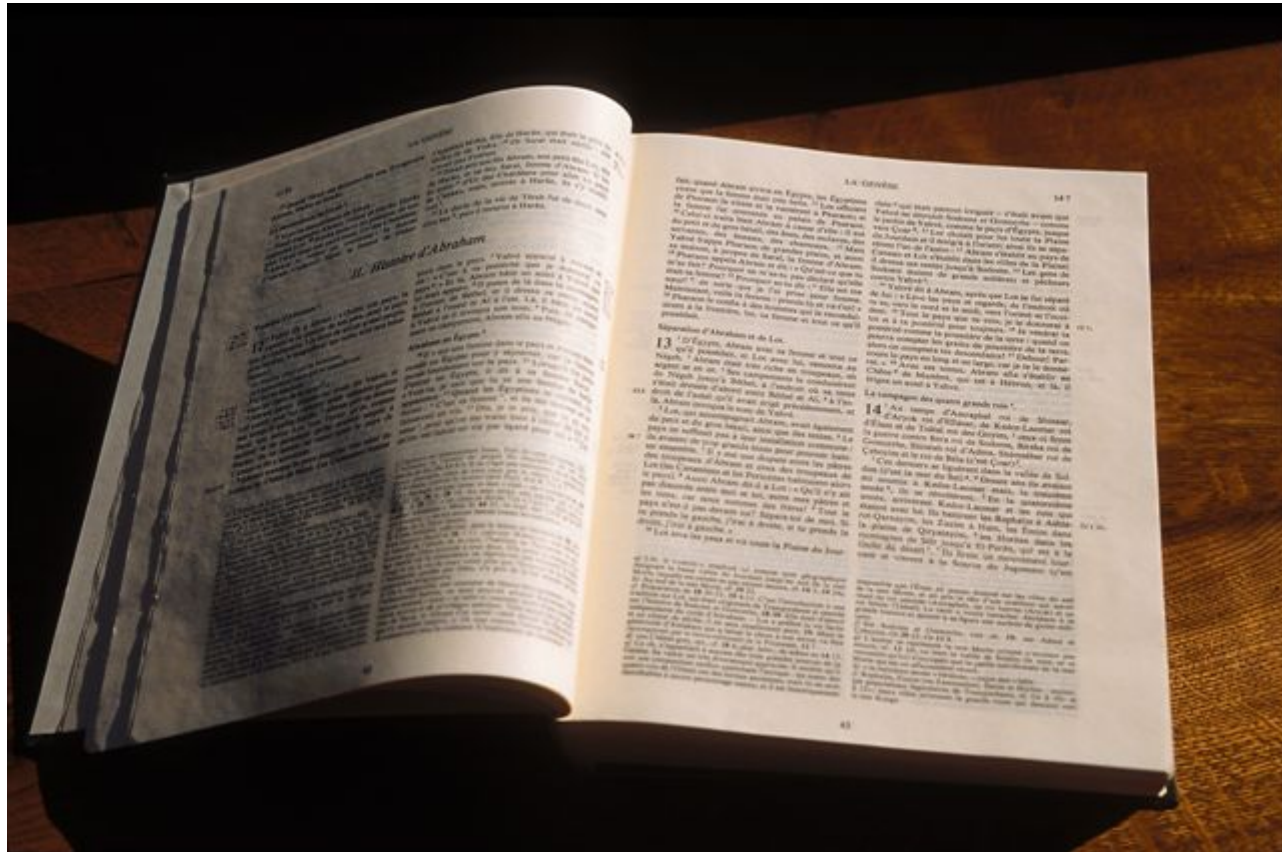




Dimanche de la Parole de Dieu



Fixé au III^e dimanche du temps ordinaire, il a été institué par le pape en 2019, à travers le motu proprio *Aperuit illis par* : un jour « consacré à la Bible », pour « devenir familiers et intimes de l'Écriture Sainte et du Ressuscité ».

Le service formation du diocèse d'Angoulême met à disposition deux documents pour vivre le dimanche de la Parole de Dieu, avec les adultes et avec les enfants.

Retrouvez les ici !

`jQuery(function() {$(tarteaucitron.job = tarteaucitron.job || []).push('youtube');});`